

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE CERCLE SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lre}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 29 minut. soir, Omnibus.
3 — 45 — — Express.
3 — 20 — matin, Express-Poste.
10 — 23 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.

2 heures 12 minut. soir, Express.
11 — 51 — matin, Omnibus.
6 — 6 — soir, Omnibus.
9 — 20 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 30

L'abonnement continué jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

DISCOURS DU ROI DE PRUSSE.

Les déclarations si impatiemment attendues du roi de Prusse sur les affaires de Neuchâtel sont maintenant connues. Une dépêche télégraphique de Berlin, en date du 29 et traduisant le discours de la Couronne prononcé le jour même par Sa Majesté prussienne devant les membres de la Diète, nous transmet textuellement les paroles royales. On peut donc établir désormais les conjectures sur un document officiel.

Il résulte de ce document que le roi Frédéric-Guillaume maintient avec énergie et dans toute leur intégrité ses droits « irrécusables » sur la principauté de Neuchâtel. Bien loin d'abandonner les auteurs de la dernière prise d'armes contre le gouvernement républicain du canton, Sa Majesté déclare au contraire qu'elle a été douloureusement émue des résultats du conflit et donne aux révoltés la qualification de « fidèles partisans ». Le discours royal dit enfin que les Puissances européennes ont reconnu la modération du gouvernement de Berlin dans toutes les négociations ouvertes, pour mettre fin au conflit sans nuire à la paix générale. La couronne prussienne, désormais soutenue par la Confédération germanique, doit faire un pas de plus. Elle provoquera « une solution conforme à sa dignité », en s'entendant avec les Puissances européennes, sans que pourtant cette longanimité « devienne une arme contre les droits de la monarchie prussienne. »

En allant au fond de la pensée que ce discours révèle, il reste évident que le gouvernement de Berlin rendra certainement la transaction entre lui et le gouvernement helvétique plus difficile qu'on ne l'avait pensé d'abord. Mais si l'on tient compte, comme on le dit, de cette phrase significative du discours, dans laquelle il est dit que la couronne s'entendra « avec les Puissances européennes », on ne saurait méconnaître que la médiation de ces mêmes Puissances est acceptée et qu'on ne pourra éviter d'aboutir, en tout cas, à une solution pacifique.

Voici, du reste, le texte complet de la dépêche

que nous venons de recevoir :

« Le roi a ouvert la diète en personne. Le discours du trône exprime d'abord la satisfaction que fait éprouver à S. M. la situation prospère du pays et du mouvement industriel.

Les efforts du gouvernement, ajoute-t-il, favoriseront l'essor de l'industrie par l'adoption de nouvelles mesures générales.

Des projets de loi nouveaux auront pour effet la fixation des rapports judiciaires provinciaux et l'amélioration de la loi du divorce.

L'économie politique fournira de puissantes ressources; mais il est urgent toutefois de prendre en considération les nécessités pressantes du mouvement qu'on a jusqu'ici négligées. Il est indispensable d'augmenter les impôts. Quant à l'emploi du restant de l'emprunt, une partie est destinée à couvrir l'excédent de dépenses provenant du maintien du service judiciaire exigé par la loi, cette question étant d'une haute importance.

Le discours de la couronne, parlant de la politique étrangère, espère que la paix restera assurée pour notre partie du monde et en particulier pour la nation prussienne. Comme co signataire des traités européens, le roi veillera à l'accomplissement des engagements solennels qu'il a pris et des principes du droit des gens.

Je suis douloureusement ému, ajoute le roi, par les derniers événements qui se sont passés dans ma principauté de Neuchâtel, où le conflit encore pendant depuis 1848, entre mon droit incontestable et une solution positive, a amené de fidèles partisans à recourir à la force ouverte. Les puissances européennes ont reconnu la modération avec laquelle, depuis longues années, j'ai traité la question dans l'intérêt de la paix générale. Et maintenant, par suite de ces derniers conflits regrettables, maintenant, que la Confédération germanique, par une décision unanime et récente, a donné une force nouvelle à mes droits irrécusables, mon désir est de provoquer une solution conforme à la dignité de ma couronne, en m'entendant avec les puissances européennes.

» Toutefois, je ne consentirai pas, je ne puis

consentir à ce que ma longanimité devienne une arme contre mes propres droits. De même que mon peuple peut être convaincu que ... Je tiens à l'examen de mes devoirs et à la conciliation de mes rapports avec l'Europe, comme à la règle de mes démarches futures; de même, je suis entièrement convaincu que, si les circonstances l'exigeaient, le peuple prussien témoignerait de sa fidélité et de son dévouement pour l'honneur de ma couronne, avec un énergie à toute épreuve. » (Havas)

On lit dans le *Moniteur* :

» Constantinople, 26 novembre. — Ethem-Pacha est nommé ministre des affaires étrangères. Aali-Pacha et Fuad-Pacha sont nommés ministres sans portefeuilles. »

SYRIE. — Jérusalem, 8 novembre.

» Le firman et la lettre vizirielles qui concèdent à la France les terrains formant l'emplacement de l'ancienne église Sainte-Anne sont arrivés le 29 octobre à Jérusalem. Trois jours après, le 1^{er} novembre, jour de la Toussaint, le consul de France, accompagné du gouverneur, Kiamil-Pacha, et de tous les membres musulmans et chrétiens du conseil de la province, s'est rendu à l'antique sanctuaire et a déclaré solennellement en prendre possession au nom de l'Empereur, pour le relever de ses ruines et le restituer au culte chrétien. Après cette cérémonie et la remise publique des clefs du lieu saint entre les mains du représentant de la France, les autorités judiciaires, en présence de toute l'assistance et avec le concours des officiers du consulat, ont procédé à la délimitation de la nouvelle propriété française, que le consul de France a fait enclore sur-le-champ.

» Cet événement a rempli de joie tous les chrétiens de la ville sainte, qui béussent le nom de la France et celui de son auguste souverain. Les musulmans eux-mêmes, parmi lesquels le nom de la Vierge Marie est d'ailleurs en grand respect, et l'église Sainte-Anne un lieu de vénération, n'ont montré aucun mécontentement d'une concession qu'ils considéraient comme une preuve de la recon-

FEUILLETON

LES DEUX COUSINES.

(Suite.)

VII. — UN BAL A BORD.

Le lendemain, Albert Montaiglon descendit à terre. Il retrouva la jeune créole plus avenante, plus affable que jamais. Emma se faisait un jeu malin d'encourager son audace. Elle voulait punir Geneviève de ses demi-confidences, et se promettait de lui rendre au moins suspecte la constance de son prétendu.

Le commissaire n'avait pas à se plaindre de l'accueil plus réservé de la jeune fille, mais lui-même ne jouait pas son rôle avec une entière liberté d'esprit. L'image de Geneviève se représentait fréquemment à sa pensée; malgré les avances évidentes de M. Desgalets, il ne se prononçait pas. C'était une raison de plus pour qu'Emma même devant lui, fût d'une extrême amabilité à l'égard de son rival. Ernest s'en apercevait, et devenait plus timide.

Cependant l'idée du docteur Esturgeot avait prévalu, bientôt on ne parla dans Fort-Royal que de la fête que devait donner la *Daphné*. Mille difficultés se présentèrent tour-à-tour : La frégate, trop économiquement réparée aux Etats-Unis, fut envahie par les ouvriers charpentiers et calfats; puis il fallut la repeindre, visiter sa

mature, son grément, faire des vivres, réarrimer la cale; puis aller faire un petit voyage à la Guadeloupe. Les plaisirs des marins comme leurs fatigues, sont subordonnés à l'état de l'atmosphère, à l'intensité des brises, au mouvement des flots, aux ordres de service par-dessus tout. Dans leur vie incessamment agitée, tout doit être imprévu, brusque, saccadé, impronptu. Ils doivent toujours saisir l'occasion aux cheveux.

Le 8 janvier, la *Daphné* revint prendre son mouillage; le 9, les officiers et les élèves de la frégate coururent faire les invitations de bal; le 10, le docteur Esturgeot, chef de la gamelle à perpétuité et grand maître des cérémonies, se multipliait pour que rien ne manquât à la fête. L'orchestre et les rafraichissements étaient spécialement de son ressort. Il déploya, dans cette circonstance, des ressources infinies. Aux musiciens ordinaires de la frégate, il ajouta quelques instrumentistes venus de la ville, concilia adroitement les prétentions des uns et des autres, leur fit une répétition séance tenante, et prit les plus prudentes mesures pour se mettre en garde contre leur intempérance. Par ses ordres, le maître d'hôtel de l'état-major dressait dans la batterie un ambigu et des buffets.

Le docteur Esturgeot avait l'œil à tout; jamais maîtresse de maison ne fût plus sévère sur la tenue de la livrée; il passa une minutieuse inspection des mousses destinés à servir les dames, et voulut qu'ils fussent mis

avec une coquetterie uniforme, le frater du bord eut ordre de les coiffer avec *chic*. Le commandant Vaumoria s'était prêté de la meilleure grâce au désir de ses officiers: il avait mis la frégate et l'équipage à leur disposition, il avait abdiqué le pouvoir suprême, à condition qu'il coopérerait largement aux frais communs, et qu'il aurait le droit de faire aussi ses invitations particulières. L'état-major l'avait fait remercier par l'organe de Montaiglon, chef du carré.

A six heures du soir tout était prêt, le gaillard d'arrière était transformé en une salle de bal élégante, spacieuse, décorée avec tout l'art d'installation qui distingue les marins au suprême degré.

Quelques heures avaient suffi pour opérer cette brillante métamorphose; mais quatre cents hommes y avaient activement concouru. Les flancs d'un navire sont si riches de foeries. Semblables à la boîte de Pandore, ils recèlent des trésors enfouis au milieu des maux qu'ils peuvent répandre. Chargés de mitraille contre l'ennemi, prêts à vomir les combats et la mort, faits pour l'ouragan et défier la foudre, ils gardent d'ingénieuses folies et des refrains joyeux pour embellir les instants d'une hospitalité fugitive. Leur peuple belliqueux sait tresser des guirlandes de fleurs et les poser sur des têtes gracieuses :

Hercule filait au pied d'Omphale.

Une tente, rehaussée de pavois éclatants sorvait de

naissance de leur souverain pour les grands services rendus récemment par la France à leur patrie.

» Jusqu'à la nouvelle consécration de l'église Sainte-Anne selon le rite latin, on n'y célébrera que des basses-messes, sur des autels portatifs, au sanctuaire même de l'église. Ce matin, le consul de France a assisté, avec tout le personnel du consulat, aux deux premières messes qui ont été dites à l'intention de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice. »

(Moniteur.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

« Trieste, 28 novembre. — Des nouvelles de Constantinople en date du 20 novembre annoncent que M. Durando, ministre sarde, est arrivé dans cette ville.

» L'envoyé du shah de Perse, Ferné-Khan, a assisté au dîner donné par M. de Thouvenel.

» Les assiégeants de Hérat sont concentrés autour de la place, attendant des renforts. Les assiégés ont rétabli leurs communications avec l'Afghanistan. »

« Marseille, jeudi soir. — Le paquebot du Levant n'est pas encore arrivé, il est déjà en retard de 60 heures. Il en est arrivé un ce matin d'Alger, après une traversée de 9 jours.

» On apprend par voie d'Allemagne que l'escadre anglaise du Bosphore attendait un renfort de 6 à 7 vaisseaux et de plusieurs frégates, de Malte. »

» Naples. — Un décret royal institue une Ecole des arts et métiers, conforme à celle de Paris. Un autre décret réorganise l'Institut et donne des encouragements à l'agriculture et à l'industrie. »

« Alger. — Le port de Djigelli a reçu l'approbation du gouvernement. »

« Londres, 28 novembre. — Le *Morning-Post* confirme la nouvelle donnée par quelques journaux, annonçant que l'Empereur d'Autriche sera accompagné par lord Seymour à son voyage en Italie.

» Selon le *Morning-Advertiser*, le bruit court à Londres que lord Palmerston ne s'opposerait plus à la réunion d'un second congrès.

» Le *Kangaroo* est arrivé à Liverpool, apportant des nouvelles du 13. Il est probable que Walker ne continuera pas les hostilités. »

« Marseille, 28 novembre. — Des nouvelles d'Athènes, du 7, annoncent qu'après avoir fait une relâche forcée à Corfou et à Navarin, le roi Othon est arrivé dans sa capitale, le 15.

L'entrée de Sa Majesté a eu lieu d'une manière solennelle. Les troupes anglo-françaises formaient la haie. Le Roi a été acclamé dans les rues d'Athènes, puis au théâtre.

» M. Rangabi, ministre des finances, est allé remercier la légation française pour le concours donné par M. l'amiral Bouet, commandant des forces alliées à la réception royale.

« Les brigandages continuent dans les provinces turques limitrophes du territoire grec; de nombreux malfaiteurs ont été arrêtés en Albanie.

» M. Bourrée, ministre de France en Perse, est arrivé à Trébisonde et doit arriver prochainement à Constantinople.

» Le général Durando, ministre de Sardaigne, est arrivé ici. Les blés sont en baisse sur notre place, mais les arrivages sont nuls. »

Marseille, 28 novembre. — La *Presse d'Orient* annonce que des corps de troupes russes assez considérables, tenant garnison en Bessarabie, se rapprocheraient de la mer Noire. La même feuille confirme la nouvelle que lord Redcliff a agréé les explications données par l'ambassadeur russe, résidant à Constantinople, au sujet de l'incident de Yénikale.

» Les Italiens qui se trouvent à Constantinople prennent part à la souscription ouverte pour l'achat des 10,000 fusils à donner à la province d'Italie qui s'insurgera la première contre l'Autriche.

» Le journal de Téhéran, en date du 18 octobre, rapporte que « Yousoof, le chef des révoltés de Hérat, a été conduit dans la capitale de la Perse, » a été condamné à mort, puis grâcié. » Le même journal dit que la position des assiégés de Hérat était désespérée à la fin du mois de septembre. »

« Marseille, dimanche 30 novembre. — Les nouvelles de Naples, du 27, font connaître que le roi était arrivé dans cette ville depuis deux jours afin de présider les délibérations du conseil d'Etat relatives à des projets administratifs; il résidera à Naples pendant une quinzaine de jours. Il a parcouru plusieurs quartiers de la ville.

« Le journal l'*Echo* publie un projet de compagnie générale de crédit agricole et industriel, destiné surtout aux défrichements; le premier capital serait de 2 millions de ducats en 20 mille actions. Le roi a consulté la chambre de commerce. » — Havas.

FAITS DIVERS.

NOUVEAU PROCÉDÉ POUR FAIRE FORTUNE.

Il vient de mourir, dans une commune des environs de Paris, un homme qui s'était enrichi à l'aide d'un singulier procédé.

Vers 1832, le sieur S..., ancien cuisinier, fonda un petit restaurant, à proximité d'un des principaux cimetières de la capitale, mais cet établissement se trouvait peu en évidence et dans une position assez isolée. Les consommateurs n'y virent pas, et M. S... se voyait bientôt contraint à mettre la clef sous la porte. Pour conjurer sa ruine, il s'avisait, comme nous l'avons dit, d'un expédient assez original.

À Paris il est d'usage, parmi les ouvriers et même dans la classe bourgeoise, d'entrer au cabaret quand on vient de rendre les derniers devoirs à un parent ou à un ami de défunt. C'est ce qui a lieu, du reste, dans beaucoup de contrées, où, après l'inhumation, les tables se dressent dans la maison mortuaire. C'est un dernier acte d'hospitalité exercé par celui qu'on vient de quitter. Mais à Paris, ces repas ne sont plus l'affaire du mort, mais celle des vivants, et c'est sur ce fait que M. S... fonda sa spéculation. Il commençait par se mettre à la piste de tous les enterrements qui devaient se faire dans le cimetière dont il était voisin; il appréciait ceux dont il pouvait tirer parti, puis, à l'heure du convoi, il se rendait à la maison mortuaire et se mêlait parmi les invités.

Alors il causait avec l'un, avec l'autre, et comme il ne manquait pas d'esprit et avait la mémoire meublée d'une foule d'anecdotes, il était toujours bien accueilli. Personne, du reste, ne songeait à

vous veniez à la case faire les commissions de vos officiers ?

— Toutes les autorités de la ville, le gouverneur, l'ordonnateur en activité de service, les officiers de la garnison, ceux de la station navale furent bientôt à bord. Le commissaire ramena dans son canot la famille Desgalets; il eut le plaisir de faire son entrée en donnant le bras à Emma, que le petit Julien accompagnait. L'ordonnateur en retraite avait pour cette fois arboré son ancien uniforme chargé de broderies sur toutes les coutures.

On vit aussi apparaître, à la coupée, maître Mathieu, offrant galamment la main à Calypso, coiffée d'un mandras éclatant, dans ses plus beaux atours. Elle prit place au pied du grand mât avec quelques autres filles de couleur chargées des manteaux de leurs maîtresses. Le canonier était un trop vieux navigateur pour n'avoir pas aussi ses relations établies à Fort-Royal; maman Titine l'avait connu mousse, Calypso, tout enfant avait joué avec lui sur la savane; il conservait, on l'a déjà dit, un tendre souvenir, une faible marque pour la fille de couleur.

— Vous serez là comme une petite reine, la belle enfant, vous verrez danser votre maîtresse à votre gré, et fiez-vous-en à moi pour les rafraîchissements. Le maître d'hôtel de ces messieurs n'a rien à me refuser.

— Maître Mathieu, vous êtes toujours bon garçon comme autrefois; vous souvenez-vous du temps que

lui demander qui il était et ce qu'il faisait là. Il rendait religieusement les derniers devoirs au défunt comme un bon parent ou un bon ami; mais dès qu'il était quitte avec lui, il commençait à opérer pour son compte.

« Messieurs, disait-il en s'adressant aux invités lorsqu'on sortait du cimetière, votre intention sans doute est de prendre quelque chose, car nous venons de faire une assez longue course. Connaissez-vous un petit endroit, pas loin d'ici, appelé : *Ma campagne* ? » C'est le nom qu'il avait donné à son établissement. « Non ! vous ne le connaissez pas ? Eh bien ! je vous engage à m'y suivre, et vous verrez comme on est bien traité et à peu de frais. »

Cette proposition n'était pas toujours accueillie d'emblée, mais M. S... avait des airs si engageants, qu'il finissait toujours par réussir, et il arrivait chez lui, où il semblait n'être connu que comme une simple pratique, avec une bande de convives qu'il savait pousser à la consommation. Il finit ainsi par bien achalander sa maison et amasser une très-jolie fortune.

Cet homme devait avoir un jour prédestiné pour mourir, et c'est la veille de la Toussaint qu'il a quitté ce monde à son tour. Comme il avait ses affaires avec les morts, il a, par son testament, fait plusieurs dons à des institutions pieuses, et réservé une somme assez forte destinée à payer un repas abondant qui a eu lieu à la suite de ses funérailles.

CHRONIQUE LOCALE.

Félix Godefroid, qui donne en ce moment des concerts à Orléans, Blois et bientôt à Tours, en se rendant à Angers, nous consacrera une soirée.

Le célèbre harpiste nous fera entendre les morceaux de sa composition qui lui ont acquis son immense réputation. — Dès qu'il nous sera possible d'indiquer à nos lecteurs le jour de ce concert nous le ferons; on nous prie d'annoncer que l'époque en sera très-prochaine.

On lit dans le *Journal des Chemins de fer* :

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE.

OBLIGATIONS FONCIÈRES AVEC LOTS.

Le 22 décembre prochain, la société du *Crédit foncier* effectuera son 16^e tirage d'obligations avec lots.

Quatorze lots, formant un total de 290,000 fr., seront distribués aux titres favorisés par le sort :

Le 1 ^{er} numéro sortant gagnera	100,000 fr.
Le 2 ^e — — — — —	50,000
Le 3 ^e — — — — —	40,000
Le 4 ^e — — — — —	30,000
Le 5 ^e — — — — —	20,000
Le 6 ^e — — — — —	10,000

Les huit numéros suivants gagneront 5,000 fr. chacun.

Quatre fois par an, à des dates fixes, — les 22 mars, 22 juin, 22 septembre, 22 décembre, — le *Crédit foncier* donne ainsi aux porteurs de ses obligations l'émotion d'une loterie, la chance d'une fortune. Depuis le 22 mars 1853, date du premier tirage, jusqu'à ce jour, il y a déjà eu pour 3 millions 370,000 fr. de lots. Plus de 29 millions restent à

dôme à l'enceinte réservée; les hiéroglyphes de la tactique navale, relevés en festons, l'encadraient; tout autour flottaient en tapisserie, des draperies armoirées et des pavillons de mille couleurs; elle était isolée de l'avant par un rideau national. Les bancs de quart et les grossiers appareils de manœuvre, les palans, les cordes gondronnées, tout avait disparu. Le navire, déguisé en boudoir, ne se trahissait que par de nobles insignes; les banquettes étaient placées entre des caronades étincelantes, des trophées d'armes étaient disposés autour de la roue du gouvernail, sur laquelle on lisait l'immuable devise : *Honneur et patrie*. Un lustre, artistement fabriqué par maître Mathieu avec des baïonnettes entrelacées, se balançait au-dessus du cabestan, chargé de vases de fleurs. Des fanaux de combat, suspendus à de blanches filières, prolongeaient la frégate de l'arrière à l'avant. Un radeau, placé le long du bord, devait servir de débarcadère, et conduisait à l'escalier de commandement, couvert de tapis.

La plupart des officiers étaient descendus à terre pour aller chercher les invitées, qu'attendaient au pont de la Savanne tous les canots de la division. Le soleil n'était pas tout-à-fait caché derrière les mornes quand les premières embarcations abordèrent au radeau.

Le docteur, en grand uniforme, était resté à bord. Dès que la première dame parut à la coupée du navire, il fit un signal, et l'orchestre, placé sur la dunette, joua une

vous veniez à la case faire les commissions de vos officiers ?

— Si je m'en souviens, Calypso? comme si c'était hier; sans compter qu'à cause de vous, tout en jouant, tout en badinant, je manquai le canot un jour, et notre lieutenant me fit administrer une douzaine de coups de martinet que je n'ai jamais oubliés non plus.

— Pauvre Mathieu! Savez-vous que vous étiez joliment gentil alors, cher!

— Oui! oui, mais j'ai bien changé sur la route, n'est-ce pas? quoiqu'on m'ait appelé *Coco-Bel-Oeil*, et qu'on me surnomme aujourd'hui *Grain-de-Beauté*.

— Vrai? s'écria Calypso en riant.

— Depuis que ces gueux de Bédouins m'ont enlevé mon écubier de babord; heureusement, il m'en reste autant qu'il faut pour pointer juste. Mais malheureusement, bonne amie, on a beau être un canonier fini comme moi, et ne jamais manquer son coup, il y a un diable de blanc que je vise et que je n'attrape pas souvent.

— Que dites-vous là, cher?

— Je dis que votre petit cœur est la cible de mes sentiments pour le quart-d'heure, mais que la hausse ne me donne pas, à ce qu'il paraît, la bonne ligne pour lui envoyer mon projectile en droiture.

La nourrice d'Emma mit l'œil en coulisse; le canonier ajouta comiquement :

— Je vous *pointe en belle*, voilà la pure vérité!

gagner dans les tirages futurs qui se succéderont de trois en trois mois jusqu'en 1903.

Ces tirages répétés, ces millions à gagner, font des obligations du Crédit foncier des titres exceptionnels, originaux, ingénieux. A la fois solides et aléatoires, sérieux comme les contrats hypothécaires, attrayants comme les billets de loterie, ils nous semblent convenir, par leur côté certain comme par leur côté éventuel, aux capitaux de l'épargne, de la prévoyance, de la famille.

Les obligations foncières sont la représentation des prêts hypothécaires convertis par le Crédit foncier. Le Crédit foncier prête sur première hypothèque, moitié au plus de la valeur des biens. Quelques-uns des immeubles engagés à la société ont été vendus, non par elle, — elle n'a pas eu encore à recourir aux rigueurs de l'expropriation, — mais par les propriétaires eux-mêmes; eh bien, les prix de vente ont toujours dépassé le double de la somme prêtée. Ceci montre avec quelle prudence le Crédit foncier procède dans ses estimations. Quant aux précautions dont il s'entoure pour s'assurer des droits de propriété des emprunteurs, ce sont celles de la loi. Les plaintes qui se sont élevées sur les exigences de la société, en fait de titres à reproduire, le grand nombre de demandes repoussées, pour justifications insuffisantes ou irrégulières, prouvent une chose, — sécurité des prêts consentis.

Le montant des obligations émises ne dépassent jamais le montant des prêts. Au fur et à mesure que se libèrent ses débiteurs hypothécaires, la société rembourse, dans une proportion égale, par voie de tirage au sort, les porteurs de ses obligations. Les titres restant en circulation sont ainsi toujours gagés par des créances au moins équivalentes. Ils sont, en outre et au besoin, garantis par le capital social de la Compagnie, qui est de 30 millions. Les obligations foncières sont donc des valeurs d'une solidité incontestable.

Ce sont, en réalité, de véritables placements hypothécaires, mais des placements choisis, plus étudiés, mieux garantis encore que les autres. Ce sont des contrats hypothécaires; mais des contrats mobilisés, fractionnés, dégagés de leurs vieilles entraves, et dotés d'avantages tout nouveaux.

Au lieu d'un titre remboursable à une date déterminée, souvent inopportune, à une échéance qu'on ne pourrait avancer qu'au moyen d'un transport notarié fort onéreux, vous avez un titre transmissible de la main à la main, négociable sans frais ou à peu près, et à volonté.

Au lieu d'intérêts presque toujours irrégulièrement servis, — vous avez des coupons payables à jours fixes, deux fois par an, le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, dans toutes les recettes particulières des finances.

Au lieu d'un gage isolé, au lieu d'un débiteur particulier qu'il faut attendre, menacer, poursuivre quelque fois, vous avez pour garantie la masse des champs, des fermes, des bois, des vignes, des maisons hypothéquées au Crédit foncier, et pour débiteur direct et responsable, une grande compagnie anonyme, protégée par l'Etat, privilégiée qui se charge de toutes les poursuites et de tous les ennuis judiciaires.

Enfin, des lots :
800,000 fr. par an :

4 lots de	100,000 fr.
4 id	50,000
1 id	40,000
1 id	30,000
4 id	20,000
1 id	10,000
8 id	5,000

Les obligations qui ont droit à ces lots représentent un emprunt de 200 millions créé en 1852, avec l'autorisation du Gouvernement.

L'emprunt fut divisé en 200,000 obligations de 1,000 fr., numérotées de 1 à 200,000.

200,000 numéros correspondant furent renfermés et mêlés dans une grande roue scellée publiquement.

Tous les trois mois, en séance publique, la roue est ouverte, après vérification des scellés. Un tirage a lieu; puis des scellés nouveaux sont apposés.

A deux des tirages trimestriels, ceux des 22 décembre et 22 juin, — il n'est extrait de la roue qu'un nombre de numéros égal au nombre des lots. En d'autres termes, il n'y a que des numéros gagnants.

Aux deux autres tirages, ceux des 22 mars et 22 septembre, il y a à la suite des numéros gagnants, des numéros appelés au remboursement. La Société doit, au fur et à mesure de la libération de ses débiteurs hypothécaires, se libérer, dans une proportion égale, envers ses créanciers, c'est-à-dire envers les porteurs d'obligations. Les tirages semestriels d'amortissement sont l'application de ce principe. Ils retirent de la circulation les obligations qui ne seraient plus suffisamment gagées. Les 200,000 obligations de l'emprunt des 200 millions seront ainsi toutes successivement remboursées en 50 ans.

Ces 200,000 obligations ont été émises sous différentes formes :

Les unes, sous la forme typique de titres de 1,000 francs entièrement libérés, ou sous la forme provisoire de promesses d'obligations de 1,000 fr. libérées de 200 fr. seulement; — les 800 fr. complémentaires devant être versés ultérieurement;

Les autres, sous la forme de deux coupures de 500 fr., portant le même numéro;

D'autres, enfin, et ce sont les plus nombreuses, sous formes de dix coupures de 100 fr. portant le même numéro.

Les titres de 1,000 fr. ont droit à la totalité du lot gagné par leur numéro; les titres de 500 fr. à la moitié, les titres de 100 fr. au dixième.

Ainsi, le numéro 64,726, qui a gagné un lot de 50,000, au tirage du 22 mars 1856 avait été émis sous la forme d'un titre unique de 1,000 fr. Le porteur du titre s'est présenté et a touché les 50,000 francs.

Le numéro 184,138, qui a gagné le lot de 100,000 francs, au tirage du mois de juin avait été émis sous la forme de deux coupures de 500 fr. Les deux coupures se sont partagé le lot; elles ont eu 50,000 francs chacune.

Le numéro 126,522, qui a gagné 5,000 fr. au tirage du 22 décembre 1855, avait été émis sous la forme de dix coupures de 100 fr.; chaque coupure a eu 500 fr.

Le Crédit foncier a clos depuis longtemps déjà l'émission des titres de 1,000 fr. et de 500 fr. Il place maintenant en coupures de 100 fr. à 4 0/0,

ce qui reste disponible de l'emprunt des 200 millions. La souscription à ces dixièmes d'obligation est ouverte dans toutes les recettes particulières des finances. Les souscriptions effectuées avant le 15 décembre participeront au tirage du 22, le plus important de l'année.

On peut souscrire des dixièmes de numéros différents ou de même numéro.

Dans le premier cas on multiplie ses chances de gain.

Dans le second, on multiplie la quotité de son gain, si le numéro sort avec un lot.

Chance d'un lot, double garantie, intérêts payés à jour fixe, dans toutes les recettes des finances, disponibilité du capital, tous ces avantages ne recommandent-ils pas les obligations foncières à l'attention des capitalistes prudents et des pères de famille? Un placement sur une fortune possible; une spéculation sans risques, — voilà ce que leur offre le Crédit foncier. CAMILLE DE CHANCEL.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de Saumur, informe les Polonais réfugiés en cette ville, que ceux d'entre eux qui désireraient obtenir l'autorisation de rentrer dans leur pays, devront adresser directement leurs demandes à l'ambassadeur de S. M. l'Empereur de Russie, à Paris.

Hôtel-de-Ville, le 20 novembre 1856.

Le Maire, député au Corps-Législatif,
LOUVER.

Préfecture de Maine-et-Loire.

MAISON CENTRALE DE FONTEVRAULT.

ADJUDICATION, le samedi 20 décembre, heure de midi, dans une des salles de la Sous-Préfecture de Saumur, de la fourniture de 200,000 kilogrammes de chanvres de la Sarthe et de la Touraine, à livrer à la régie économique de la Maison centrale de Fontevault.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges, du règlement du 31 juillet 1852 et de l'échantillon type, à la Préfecture (troisième division, bureau des prisons), au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur et à l'économat de la Maison centrale de Fontevault.

Marché de Saumur du 22 Novembre.

Froment (hec. de 77 k.) 28 15	Graine de luzerne. 75 —
2 ^e qualité, de 74 k. 27 05	— de colza . . . 29 —
Seigle 25 20	— de lin 27 —
Orge 14 —	Amandes en coques
Avoine (entrée) . . . 9 —	(l'hectolitre) —
Fèves 17 20	— cassées (30 k.) 120 —
Pois blancs 40 —	Vin rouge des Cot.,
— rouges 34 —	compris le fût,
— verts —	1 ^{er} choix 1855. —
Cire jaune (30 kil.) . 160 —	— 2 ^e — — —
Huile de noix ordin. 110 —	— 3 ^e — — —
— de chenevis . . . 60 —	— de Chinon. — —
— de lin 60 —	— de Bourgueil. — —
Paille hors barrière. 45 45	Vin blanc des Cot.,
Foin 1855. id 96 72	1 ^{re} qualité 1855 — —
Luzerne 97 50	— 2 ^e — — —
Graine de trèfle. —	— 3 ^e — — —

Enchanté de son calembourg, emprunté à l'école du canon, l'artilleur attendit avec une confiance marquée, confiance qui fut justifiée par les bonnes grâces dont l'honora la fille de couleur. Cependant le gaillard d'arrière s'était peuplé de la société la plus distinguée de Fort-Royal; toutes les habitations voisines de la ville étaient représentées à bord. Au moment où le crépuscule succédait au jour, l'orchestre entonna une marche triomphale, et le docteur Esturgeot invita les dames à se rendre dans la batterie éclairée par un lustre extraordinaire de bougies de fanaux de combat. Maître Mathieu voulut que Calypso jugeât aussi de ce second coup-d'œil, et la fit descendre par une échelle dérobée.

Voici mon département, Calypso, dit-il avec orgueil; trente canons de 30, dont deux obusiers de 80! C'est beau; n'est-ce pas?... Et ça chante!

— Ah! monsieur Montaignon a fait asseoir mademoiselle à côté de madame la gouvernante.

— Mon capitaine s'entend à bien placer son monde; soyez calme... mais à cette heure que vous avez tout vu, remontons s'il vous plaît, la belle aux yeux noirs; nous sommes de trop ici.

Tandis que les dames prenaient quelques rafraîchissements, le pont fut illuminé comme à la baguette, par les soins de l'officier de service. Lorsque les invités remontèrent, le lustre et les fanaux de couleur étaient allumés; le plus vif éclat avait succédé aux lueurs crépuscu-

lares du jour qui s'éteignait. Un murmure d'admiration accueillit ce rapide coup de théâtre. L'orchestre joua la première contredanse. Emma l'avait promise à Ernest. Montaignon trouva pour Julien une petite danseuse et un vis-à-vis, il ne figura point. Maître Mathieu et Calypso avaient repris leur place au pied du grand mât; l'équipage, à travers l'étamine transparente qui séparait l'avant de l'arrière, admirait avec bonhomie le brillant spectacle donné par ses officiers.

— Ho! Mathurin, disait l'un, viens donc voir cette princesse qui se promène avec le commandant; est-elle suivie! en a-t-elle en racage de perles fines, et de boucles d'oreilles pires que des soleils! comme ça est voilé de satins et falbalars!

— Et c'est cette petite noire qui fait un coup de blague avec le docteur Esturgeot, fê d'ann doué! ce ne serait pas à dédaigner comme du tabac moisi.

— C'est fini! on se croirait à Musard, ajouta un Parisien, genre moussoux et soigné, quoi! s'en donnent-ils, nos officiers!

Nous serions entraîné trop loin si nous voulions tenir compte de toutes les observations hasardées à demi-voix par les loustics des passavants ou par les graves vieux de la cale; nous nous bornerons à dire que Cartonnet, en sa qualité de protégé de maître Mathieu, avait trouvé moyen de se faufiler en rampant jusqu'à l'endroit où le canonier se tenait avec la fille de couleur. Au premier

coup d'archet, le gabier de beaupré ne craignit pas de heler à la sourdine son brave sauveteur.

— Ho hé! maître Grain-de-Beauté! dit-il d'une voix rauque qui semblait sortir d'une poulie du pied du mât.

— Holà! répondit le sous-officier en se retournant. Ah! c'est toi, Cartonnet.

— En personne. Pardon, excuse, si je vous dérange. Pourrait-on, sans vous offenser, rester ici un petit quart-d'heure, je ne bougerai pas plus qu'une baille de combat.

— Reste, mon garçon, prends garde qu'on ne te voie.

— C'est que si vous vouliez seulement dire en cas de besoin que je suis ici par ordre.

— Eh bien sois tranquille, je t'empêcherai au moins d'être puni si l'on te remarque, dit maître Mathieu, bien aise de donner à Calypso une idée de son importance. Vous concevez, la belle enfant, poursuivit-il en s'adressant à cette dernière, qu'avec ma permission on ne peut que lui faire fler son nœud plus vite qu'il n'est venu. Du reste, Cartonnet, je te charge d'allumer le moine qu'on brûlera au bout de la vergue de misaine au départ du haut monde.

— Grand merci, maître Mathieu, répondit le gabier replié sur lui-même comme un serpent.

(La suite au prochain numéro.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

MUSÉE FRANÇAIS

GALERIE MILITAIRE

120 PERSONNAGES DE GRANDEUR NATURELLE
Représentant les Souverains régnants et les grands personnages du siècle.
Ce musée s'ouvrira, dans quelques jours, place de la Bilange.

TAXE DU PAIN du 1^{er} Décembre.

Première qualité.
Les cinq hectogrammes..... 23 c. 33 m.
Seconde qualité.
Les cinq hectogrammes..... 20 c. 83 m.
Troisième qualité.
Les cinq hectogrammes..... 18 c. 33 m.

BOURSE DU 29 NOVEMBRE.

5 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 68 85.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 92.
BOURSE DU 1^{er} DÉCEMBRE.
5 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 68 90.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 92.

A LOUER

Présentement,
Un APPARTEMENT complet,
Situé rue d'Orléans, n° 8, au second étage.
S'adresser au Concierge. (695)

A Céder de Suite

POUR CAUSE DE DÉCÈS,
MAGASIN DE BLANC, ROUEN-
NERIE ET LAINAGES.
S'adresser, rue de la Comédie, ancienne maison Langlois. (689)

Le s^r BAIGE, paveur,
fait savoir que toutes les personnes
qui auront du pavage à faire dans toutes
les dimensions, pourront s'adresser
à lui, rue Saint-Nicolas, n° 70 bis.

A VENDRE

Un très-bon et très-beau
BILLARD, DANS LE NOUVEAU GENRE.
S'adresser à M. MARTIN-LEMOINE,
rue Royale, sur les Ponts. (619)

A VENDRE

TERRAINS PROPRES A BATIR,
Situés en face et tout le long de la
Gare du chemin de fer, sur la route de
Saint-Lambert.
S'adresser à M. PONNEAU, qui en est
le propriétaire. (691)

HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.

VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,

N° 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON : 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-récherché par son parfum sanitaire et rafraichissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, rue Saint-Jean. (271)

MÉDAILLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855.

Mentions Honorables aux Expositions de 1839, 1844 et 1849.

NOUVEAUX

BANDAGES HERNIAIRES

A RESSORTS ÉLASTIQUES ET A VIS DE PRESSION, SANS SOUS-CUISSES ET SANS FATIGUER LES HANCHES,

DE MM. WICKHAM ET HART, CHIRURGIENS-HERNIAIRES,
RUE DE LA BANQUE, 46, A PARIS.

Seul dépôt de ces Bandages, à Saumur, chez MM. Roy, couteliers-bandagistes. Ils se chargent de choisir et d'appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie. Toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète. Prix modérés. (400)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU-MOYEN-AGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, et chez M. BALZEAU, parfumeurs, rue St-Jean. — PRIX DU POT : 3 FR. (286)

VIN ANTI GOUTTEUX & ANTI RHUMAL

ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855

(DE COLCHIQUE DU CODEX)

DE A. D'ANDURAN MÉDECIN PH.

SPÉCIFIQUE CERTAIN CONTRE LA GOUTTE ET LE RHUMATISME, DONT L'EFFICACITÉ EST ATTESTÉE PAR UN GRAND NOMBRE D'OBSERVATIONS DE MÉDECINS DE TOUTE LA FRANCE.

PRIX DU FLACON 10 F.

DU MÊME AUTEUR

EMPLÂTRE DIAPALME A L'ACONIT CAMPHRE

CONTRE LES IRRITATIONS DE POITRINE ET DE LA VESSIE, LA COQUELUCHE, ETC. LE RHUMATISME, LE LOMBAGO, LE TORTICOLLIS, ETC.

PRIX DU ROULEAU 1/25 F.

Dépôts : à Saumur, chez M. PERDRIAU, ph.; à Cholet, chez M. ENON, ph.; à Angers, chez M. MENIÈRE, ph. (608)

En vente au bureau de l'Echo Saumurois :

LE DELUGE DE SAUMUR

A MM. LES HABITANTS DE LA VILLE DE SAUMUR.

AVEC DES OUVERTURES POUR GARANTIR A L'ADVENIR DES INONDATIONS ORDINAIRES DE LA LOIRE, NON-SEULEMENT LA VILLE DE SAUMUR, MAIS LES AUTRES VILLES ASSISES SUR CETTE RIVIÈRE,

Par BOVRNEAU.

Augmenté du récit des inondations de 1843 et 1856.

UN VOLUME IN-12 — PRIX : 1 FR. 25 C.

En vente chez MM. GAULTIER et JAVAUD, libraires.

LES RESTES DE SAINT AUGUSTIN

RAPPORTÉS A HIPNONE,

Pièce qui a remporté le prix de poésie décerné par l'Académie française dans sa séance publique annuelle du 28 août 1856,

Prix : 1 fr. Par JULIEN DALLIÈRE. Prix : 1 fr.

52 NUMÉROS PAR AN LA PRESSE LITTÉRAIRE

Echo de la Littérature, des Sciences et des Arts.

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Bureaux à Paris, rue Sainte-Anne, 55.

Chaque numéro de la Presse Littéraire, le plus grand des journaux hebdomadaires, se compose de deux feuilles grand in-8° à deux colonnes contenant plus de 200,000 lettres, c'est-à-dire environ la matière d'un volume in-8° ou 50 volumes par an.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

UN AN, 15 FR. — SIX MOIS, 8 FR. — TROIS MOIS, 4 FR. 50 C. Etranger le port en sus.

SIXIÈME ANNÉE COMMENÇANT LE 1^{er} JANVIER 1857.

Toute personne qui s'abonnera pour une année, à commencer du 1^{er} janvier 1857, recevra gratis la Presse Littéraire pendant les mois de novembre et décembre, plus les trois premiers volumes de la Bibliothèque choisie des Romans anglais, LETTICE ARNOLD, un volume, et EVELYN FORESTER, Histoire d'une Femme, par MARGUERITE A. POWER, deux volumes. — Les abonnés de six mois, recevront seulement LETTICE ARNOLD.

Depuis six années que la Presse Littéraire a été fondée, elle a publié plus de quinze cents morceaux de littérature de tous les genres, dont un grand nombre sont signés par nos principaux écrivains, parmi lesquels il suffira de citer MM. de Lamartine, Villemain, Cousin, Saint Marc Girardin, Prosper Mérimée, Viennet, de l'Académie française, Alexandre Dumas, Mery, Jules Sandeau, Paul de Musset, Albéric Second, Philibert Audebrand, Charles Romey, Mary Lafon, etc. Outre sa rédaction inédite, la Presse Littéraire consacre une grande partie de ses colonnes à la reproduction des articles les plus remarquables qui paraissent dans les journaux quotidiens et les revues. Quelques pages sont consacrées dans chaque numéro à la chronique de la semaine, aux nouvelles et aux faits divers les plus intéressants, aux anecdotes, enfin à tout ce qui offre un intérêt de curiosité pour tous les lecteurs.

Conditions de l'Abonnement :

On s'abonne en adressant un mandat sur la poste, à l'ordre de M. le Directeur de la Presse Littéraire, rue Sainte-Anne, 55, à Paris, et aussi par l'entremise des Libraires, des Messageries et des Chemins de fer. (Affranchir.)

PETIT JOURNAL POUR RIRE

Sous ce titre paraît, depuis 9 mois, à Paris, un fort joli petit journal comique au prix incroyable de 10 centimes la livraison. Le prix par la poste est de 15 centimes. La direction adressera franco les 40 livraisons parues à toute personne qui lui enverra 6 francs en un bon de poste ou en timbres-poste de 10 ou 20 centimes (pas au delà de 20 centimes).

Au bureau du PETIT JOURNAL POUR RIRE, 20, rue Bergère, à Paris.